

Paris, le 23 janvier 2026

Michèle Robin-Clerc, nouvelle présidente de la Cipav

Durant l'installation du nouveau conseil d'administration de la Cipav, les administrateurs ont élu Michèle Robin-Clerc en tant que présidente, ce mercredi 21 janvier 2026.

Architecte et urbaniste en Guadeloupe, Michèle Robin-Clerc, dispose d'un parcours institutionnel reconnu, marqué par des responsabilités nationales et locales. Ancienne élue du conseil national de l'ordre des architectes (CNOA), experte près la Cour d'appel de Basse-Terre et de la Cour d'appel administrative de Bordeaux, elle est également élue à la ville de Pointe-à-Pitre, depuis 2020, en charge de l'aménagement et de l'urbanisme. Elle occupe par ailleurs la fonction de 3^e vice-présidente de la Semag, société d'économie mixte dédiée au logement social et à l'aménagement.

Son expérience d'élue, de gestionnaire et d'experte judiciaire lui a permis de développer une pratique approfondie du travail collégial. Elle entend mettre ses compétences au service de la Cipav, en portant une attention particulière aux attentes et aux besoins spécifiques des professionnels d'Outre-Mer.

« Je suis pleinement consciente de la responsabilité qui est la nôtre : assurer la performance et la pérennité de notre régime de retraite dans la durée, au bénéfice de tous les adhérents. Je suis honorée de prendre la présidence de la Cipav et suis déterminée à porter haut, avec l'ensemble du conseil d'administration et la direction de la caisse, notre ambition commune d'apporter aux assurés la meilleure qualité de service possible et de faire de la Cipav un modèle de référence en matière de retraite » a déclaré Michèle Robin-Clerc, présidente de la Cipav.

Durant l'installation de ce nouveau conseil d'administration, les administrateurs de la Cipav ont également désigné les membres du bureau pour cette nouvelle mandature.

- Premier Vice-Président : Éric Balansard, Conseil en stratégie en assurance et en protection sociale
- Deuxième Vice-Président : Denis Crabières, Guide de haute montagne
- Trésorière : Katia Lalevée, Conseil financier
- Trésorière adjointe : Anna Malysa, Conseil financier
- Secrétaire Général : Christian Talma, Architecte
- Secrétaire Générale adjointe : Mélanie Dubosc, Ostéopathe



La Cipav
9 rue de Vienne – 75403 Paris CEDEX 08 accessible
<https://www.lacipav.fr/>



À propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales (caisses des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, etc.), est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle a versé en 2025 un milliard dix millions de prestations à ses assurés. Les engagements de la Cipav concernent plus d'un million quatre cent mille professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle.

Contact médias

Camélia CROYAL - CLAI
+33 (0)6 38 68 78 57 | lacipav@clai2.com